

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

**INTERCONNEXION D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE LANDELLES  
ET FONTAINE LA GUYON**

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
18	Canalisation en PEHD Ø 200 mm sur 8 100 m <div style="text-align: right; margin-top: 10px;"> <span style="color: green; font-size: 2em;">○</span> <span style="color: blue; font-size: 1.5em; margin-left: 20px;">5600 m PL ?</span> </div>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Interconnexion d'eau potable entre les communes de Landelles et Fontaine la Guyon par mise en place d'une canalisation en PEHD Ø 200 mm sur une longueur total de 8 100 m

Le tracé:

Il débute au lieu dit "Le Breuil St Nicolas", il longe la RD 345 sur l'accotement jusqu'au lieu dit "Le Brosseron" sur la commune de Saint Arnoult des Bois.

Il longe ensuite la RD 139 sur l'accotement jusqu'au carrefour avec la RD24 sur la commune de Saint Arnoult des Bois.

Il emprunte ensuite un chemin agricole pour revenir sur l'accotement de la RD 24 jusqu'à la commune de Fontaine La Guyon.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Assurer la continuité de service d'alimentation en eau potable de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche, améliorer la pression du réseau de la commune de Saint Arnoult des Bois, et amener une eau de meilleure qualité à la commune de Fontaine la Guyon.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

La pose des canalisations se fera en tranchée ouverte. Du sable d'apport sera utilisé pour réaliser le lit de pose et l'enrobage des canalisations. Le reste de la tranchée sera remblayée avec de la grave calcaire et avec les déblais du terrassement.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'exploitant pourra être amené à terrasser au droit de la canalisation pour les besoins de réparation d'une éventuelle fuite.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur	5 600 m
Largueur de tranchée :	0.90 m
Profondeur de tranchée:	1.35 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. 48° 28' 36" 50 Lat. 1° 13' 52" 64

Point d'arrivée : Long. 48° 28' 35" 91 Lat. 1° 19' 11" 04

Communes traversées :

Saint Arnoult des Bois  
Fontaine la Guyon

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol: voiries, accotements et chemins

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Saint Amoult des Bois : Carte communale approuvé en septembre 2003

Zone concernée : zone constructible et non constructible

Fontaine La Guyon : PLU approuvé le 20 juin 2014

Zones concernées : A; Uh; 2AU; N; Ue; Ub

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments communiqués ci-avant le projet n'est pas à risque pour l'environnement que ce soit en phase d'exécution ou d'exploitation. Il devrait donc être dispensé d'une étude d'impact.



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Illias-Combay le 21 avril 2016

Le Président

Signature

Philippe Schmit



Département de l'Yveline

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
ENTRE BRANÇE ET FRENCHÉ

INTERCONNEXION D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES  
DE JAMBOLLES ET FRENCHÉ LA GUYON

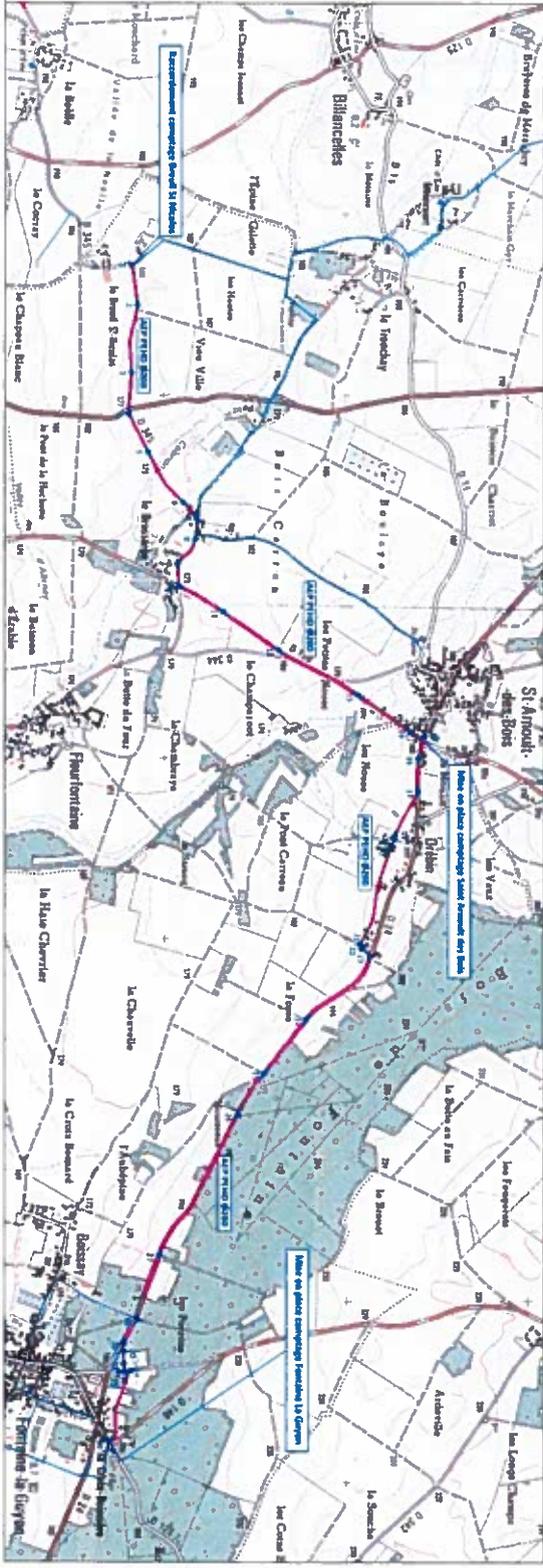
DEMANDA DE SAUVEGARDE AU CAS PAS CAS PRÉALABLE  
À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

PLAN DE LOCALISATION DES PHOTOGRAPHES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE BRANÇE ET FRENCHÉ

N°	Date	Intitulé	Statut
1	2014	Plan de localisation des photographes	Adopté



---

## 1 REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DU TRACE DE LA CANALISATION

---



Photo 1 : Longement de la RD345 sur l'accotement



Photo 2 : Longement de la RD345 sur l'accotement



Photo 3 : Longement de la RD345 sur l'accotement avant traversée RD 23 par fonçage

---

DEMANDE D'EXEMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT  
NOTE COMPLEMENTAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE  
INTERCONNEXION D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE LANDELLES ET FONTAINE LA GUYON**



**Photo 4 : Longement de la RD345 sur l'accotement**



**Photo 5 : Franchissement du Coisson par fonçage dirigé à 1 m de profondeur sous le lit mineur**



**Photo 6 : Longement de la RD345 sur l'accotement**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE  
INTERCONNEXION D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE LANDELLES ET FONTAINE LA GUYON**



**Photo 7 : Longement de la RD345 sur l'accotement au lieu-dit Le Brosseron**



**Photo 8 : Longement de la RD345 sur l'accotement**



**Photo 9 : Longement de la RD345 sur l'accotement**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE  
INTERCONNEXION D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE LANDELLES ET FONTAINE LA GUYON**



**Photo 10 : Traversée de la RD 139 en fonçage et longement sur l'accotement**

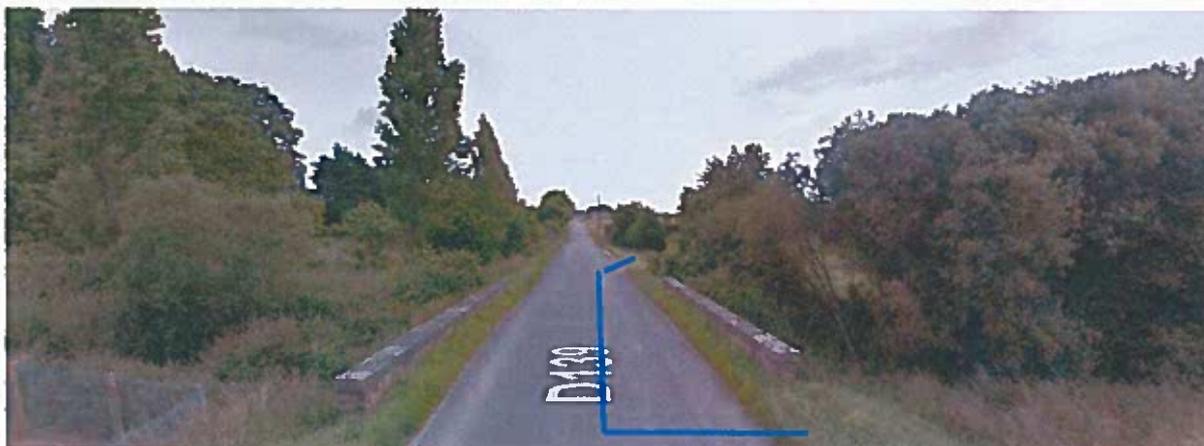


**Photo 11 : Longement de la RD139 sur l'accotement**



**Photo 12 : Longement de la RD139 sur l'accotement**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE  
INTERCONNEXION D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE LANDELLES ET FONTAINE LA GUYON**



**Photo 13 : Franchissement du Coisson par fonçage dirigé à 1 m de profondeur sous le lit mineur**



**Photo 14 : Entrée dans le bourg de Saint Arnault des Bois et longement de l'accotement**



**Photo 15 : Sortie de Saint Arnault des Bois et longement de l'accotement de la RD24**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE  
INTERCONNEXION D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE LANDELLES ET FONTAINE LA GUYON**



**Photo 16 : Longement de la RD24 sur l'accotement**



**Photo 17 : La canalisation emprunte le chemin agricole qui à travers le Lieudit Orébin**



**Photo 18 : Traversée du lieudit Orébin**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEUCE ET PERCHE  
INTERCONNEXION D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE LANDELLES ET FONTAINE LA GUYON**



**Photo 19 : Traversée du lieudit Orébin**



**Photo 20 : Traversée du lieudit Orébin**



**Photo 21 : Traversée du lieudit Orébin**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEUCE ET PERCHE  
INTERCONNEXION D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE LANDELLES ET FONTAINE LA GUYON**



**Photo 22 : Sortie du lieudit Orébin et retour vers l'accotement de la RD24**



**Photo 23 : Longement de la RD24 sur l'accotement**



**Photo 24 : Longement de la RD24 sur l'accotement**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE  
INTERCONNEXION D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE LANDELLES ET FONTAINE LA GUYON**



**Photo 25 : Longement de la RD24 sur l'accotement**



**Photo 26 : Longement de la RD24 sur l'accotement**



**Photo 27 : Longement de la RD24 sur l'accotement**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEUCE ET PERCHE  
INTERCONNEXION D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE LANDELLES ET FONTAINE LA GUYON**



**Photo 28 : Longement de la RD24 sur l'accotement**



**Photo 29 : Longement de la RD24 sur l'accotement et fonçage sous la RD24 pour rejoindre le stade**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE  
INTERCONNEXION D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE LANDELLES ET FONTAINE LA GUYON**



**Photo 30 : Traversée du sous bois depuis la RD 24 jusqu'au stade**



**Photo 31 : Traversée du stade**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEUCE ET PERCHE  
INTERCONNEXION D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE LANDELLES ET FONTAINE LA GUYON**



**Photo 32 : Traversée du stade**



**Photo 33 : Sortie du stade vers le chemin piéton**



**Photo 34 : La canalisation emprunte le chemin piéton pour rejoindre la Rue du Château**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE  
INTERCONNEXION D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE LANDELLES ET FONTAINE LA GUYON**



**Photo 35 : Sortie du chemin piéton et traversée de la Rue du Château**



**Photo 36 : Traversée de la Rue du Château et raccordement au réseau existant**

---

## 2 ASPECTS TECHNIQUES LIES A L'EXECUTION

---

### 2.1 FRANCHISSEMENT DU COISONN

---

Le franchissement à deux reprises du Coisson se fera par forage dirigé. La canalisation sera posée à un mètre sous la côte du lit mineur afin de supprimer tout impact potentiel sur ce dernier.

Les points d'entrée et de sortie du forage se feront 5 à 10 mètres en amont et aval des ouvrages d'art.

La canalisation sera posée au milieu de l'ouvrage d'art entre les deux piles de pont.

Description de la technique de forage dirigé :

- **Phase 1 – Réalisation du trou pilote :** Une foreuse installée sur le point d'arrivée des tuyaux va réaliser le forage pilote jusqu'au point de départ du train de tuyau. Une sonde électronique, installée dans la tête de forage et couplée à un système de détection et de guidage va permettre de suivre le tracé prévu avec une grande précision (+/- 5 centimètres).
- **Phase 2 – Alésage du trou pilote :** La tête de forage ressortant à l'extrémité opposée est remplacée par une tête d'alésage qui va être tractée en sens inverse par la foreuse. En parcourant le trou pilote tout le long du tracé, la tête d'alésage élargit le diamètre du trou pour l'adapter aux dimensions requises afin d'assurer le passage de la canalisation.
- **Phase 3 – Tirage du train de canalisation :** la canalisation sont tractée dans le trou. L'espace annulaire est ensuite remplie avec de la bentonite pour assurer le maintien des sols autour de la canalisation dans le temps.

### 2.2 FRANCHISSEMENT DE LA ZONE BOISEE AU NIVEAU DU STADE

---

Comme on peut le voir sur la photo N°30 la zone boisée traversée est très peu dense et correspond à un sous-bois. Les terrassements se feront à la mini pelle mécanique de manière à limiter l'emprise et l'impact au sol. Les sujets conservés seront protégés par mise en place d'un platelage en bois.

Les sujets abattus sont de petits arbustes dominés par des arbres de plus gros diamètre. Ils seront abattus soigneusement.



Coupe d'un forage dirigé



Exemple d'un forage dirigé sous rivière